

UN STYLO POUR CHARCOT
10 RUE DE VICDESSOS
31200 TOULOUSE

Ref : 61672
Montant du don : 1536,50 euros
Reçu : 191182

Paris, le 5 Decembre 2017

Chère Madame, cher Monsieur,

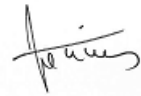
Nous sommes désolés d'apprendre que votre reçu fiscal ne vous est pas parvenu. Un duplicata de ce dernier se trouve en bas de ce courrier. Conservez-le précieusement, il vous permet de déduire de vos prochains impôts 66% du montant de votre don si vous êtes un particulier et 60% de votre don si vous êtes une entreprise.

Grâce à des donateurs tels que vous, l'ARSLA soutient chaque année plus de 2 000 malades et a pu en 30 ans soutenir la recherche à hauteur de 5 millions d'euros favorisant ainsi les avancées et donnant de grands espoirs pour les malades.


Malheureusement, les défis à relever restent encore nombreux et nous avons encore plus que jamais encore besoin de vous. D'avance, nous vous en remercions.

Vous êtes le plus solide soutien de nos malades et des chercheurs.

Solidairement,



Laurent PETITJEAN,
Trésorier

DONS AUX OEUVRES	DUPLICATA RECU FISCAL N° 191182
BENEFICIAIRE	
ARSLA - Association pour la recherche sur la SLA et autres maladies du motoneurone Adresse : 75 avenue de la République - 75011 PARIS - Tel : 01 43 38 99 89 - Fax : 01 43 38 31 59 Objet : Aide à la recherche médicale, aux malades et aux familles Association reconnue d'utilité publique par décret du 23 août 1991 J.O du 29 août 1991	
DONATEUR	
UN STYLO POUR CHARCOT 10 RUE DE VICDESSOS 31200 TOULOUSE	Fait à Paris, le 05/12/2017 Signature 
L'ARSLA reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt, la somme de : **1536,50 Euros** Somme en toute lettres : mille cinq cent trente six euros et cinquante cents Date du versement : 20/10/2017 Nature du don : Numéraire Forme du don : Déclaration de don manuel En cas de don en numéraire, mode de versement du don : Chèque L'ARSLA certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'elle reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles : 200 du CGI et 238 bis du CGI	